

# Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 18 h.

## Agenda

**Jeudi 4 mars**

**A partir de 14 h - Place de la Libération - Marché**

### MESURES COVID-19

Suite au Décret du 15 janvier 2021, relatif aux mesures générales mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid 19

- **Instauration d'un couvre-feu de 18 h à 6 h du matin.** Pendant le couvre-feu, certains déplacements sont néanmoins autorisés sous couvert de la nouvelle attestation disponible sur le site internet du gouvernement (<https://www.interieur.gouv.fr>)
- **Sont ouverts au public** : la mairie, la médiathèque, l'espace jeunes, les établissements scolaires, la maison de l'enfance (crèche, relais petite enfance et ALSH Les Flamboyants), la déchèterie, les aires de jeux et les équipements sportifs de plein air (tout public). Avant tout déplacement en mairie, merci de nous contacter soit par téléphone au 02 98 37 37 37, soit par mail [ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr) ou utiliser les démarches dématérialisées (<http://service-public.fr/>).
- **Bâtiments publics fermés** : les équipements sportifs couverts et clos (tout public), les vestiaires sportifs et clubs houses, les locaux associatifs.
- Pour toute **demande d'autorisation d'urbanisme**, merci de privilégier les **demandes en ligne** sur la plateforme dédiée accessible via le site internet de Brest Métropole dans la rubrique Autorisations d'urbanisme.
- **Espace jeunes** : ouvert le mercredi et le samedi (fermeture à 17 h 30)



• **Guilthèque** : fermeture à 18 h le jeudi. Le service de « prêt(s) à emporter » est maintenu pour toute personne qui en fait la demande. Les conditions d'accès sont les suivantes : port du masque obligatoire dès 11 ans, désinfection des mains obligatoire, respect de la distanciation, application d'une jauge maximum de personnes présentes en même temps dans la médiathèque. Le travail et la consultation sur place sont possibles dans le respect des gestes barrières.

- **Le marché est maintenu jusqu'à 18 h**
- **Port du masque obligatoire à Guilers** de 8 h le matin à minuit dans les lieux clos recevant du public et dans la zone allant de la RD5, à la rue de Kermonfort, la rue de la source, la rue de la Gare et couvrant tout le centre-ville de Guilers, abords du gymnase de Pen ar C'hoat y compris le parking de l'école Pauline Kergomard et au niveau du collège Croas ar Pennoc. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive ainsi qu'aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical.

**Les services d'accueil de la mairie (accueil général, état-civil, urbanisme, C.C.A.S., scolaire) restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.**

### Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

### Médecin de garde

Week-end du 27 février faire le 15.

[www.mairie-guilers.fr](http://www.mairie-guilers.fr)

**Courriel :**

[ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr)  
[nouvelles@mairie-guilers.fr](mailto:nouvelles@mairie-guilers.fr)

**Vendredi 26 février**

**2021**

**n° 2194**

**MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,**  
reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

**PERMANENCE DES ÉLUS (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)**

***Samedi 27 février de 10 h à 12 h en mairie***

Anne CARRO, Adjointe au Maire

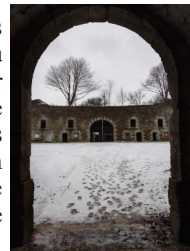
Prendre rendez-vous le vendredi avant midi au 02 98 37 37 37.

## Subvention 2021

Les dossiers de demande de subvention 2021 aux associations sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la ville. Ils sont à retourner en Mairie avant le **08/03/2021**.

## Guilers sous la neige, photos d'hier et d'aujourd'hui

Partagez avec nous vos plus beaux clichés de Guilers sous la neige ! Envoyez-les avec votre prénom, nom ou pseudo et l'année de prise de vue par message privé, par mail à [ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr) ou à l'accueil de la mairie où nous scannerons votre cliché. Nous les publierons dans cet album photo-souvenirs sur Facebook. En espérant pouvoir remonter plusieurs décennies en arrière grâce à vos participations, voici une photo du fort de Penfeld sous la neige en 2018.



## Infirmières / Sage-femme / Médecins

### Infirmières / Sage-femme :

**Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier :** 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

**Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob (Guillou), Mme Ulliac, Mme Paul, Mme Cabon :** 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

**Mme Couard, Mme Favennec :** 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme) :** 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

### Médecins généralistes :

**M. Augustin :** 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

**Cabinet médical :** 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

## Permanences

**Assistante sociale :** prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

**Mission locale** pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

**Puéricultrice :** permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

**ADMR Guilers-Bohars :** service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

## La mairie vous informe

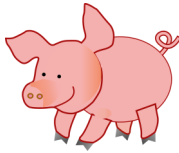
### Broyage de déchets verts



Le prochain broyage des déchets verts sur la plateforme de Kérébars aura lieu le **lundi 1<sup>er</sup> mars**. Les opérations se termineront le mardi à midi. Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage. L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.

### Déclaration de détention de porcs

La filière porcine est exposée au risque croissant d'apparition de la peste porcine africaine (PPA) qui décime les cheptels et progresse en Europe, via les sangliers de notre territoire. L'apparition d'un foyer en France engagerait l'économie de toute la filière. Les bassins d'emploi bretons auxquels notre commune appartient, sont très directement concernés par cette maladie qui n'est, cependant et en aucun cas, transmissible à l'homme.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le non-respect de la réglementation est sanctionné par l'abattage obligatoire du, ou des porcs présents et l'interdiction de repeuplement tant que les non-conformités constatées ne sont pas corrigées.

En pratique, chaque détenteur d'au moins 1 suidé (porc ou sanglier), que ce soit à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie doit :

- se déclarer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) du département.
- protéger ses animaux de tous contacts avec l'extérieur et la faune sauvage, surtout les sangliers.

Pour tout renseignement, s'adresser à :  
Etablissement Départemental d'Elevage du Finistère / 02 98 52 49 63  
Par mail : [ede.identification29@bretagne.chambagri.fr](mailto:ede.identification29@bretagne.chambagri.fr)

### Choucas des tours

Une étude sur l'écologie du choucas des tours, menée par l'Université de Rennes I, a démarré en 2020 à l'échelle de la Région Bretagne.

Cette étude, financée par l'Etat, a pour objectif d'acquérir des connaissances sur l'écologie du Choucas et de comprendre sa dynamique démographique, afin d'améliorer les réponses aux problématiques causées par cette espèce notamment sur les cultures agricoles.

Dans ce cadre, deux étudiants réaliseront des prospections dans la commune entre le 29 mars et le 7 mai 2021 afin de recenser les choucas sur notre commune.

Ces prospections consisteront en un passage à pied dans les rues pour comptabiliser et géo-localiser les couples de choucas nichant dans les cheminées. Les étudiants n'auront pas besoin d'accéder aux propriétés privées et resteront sur la voie publique.



### Service National Universel

La campagne d'inscription des jeunes volontaires au Service National universel (SNU) pour 2021 est ouverte sur le site : <https://www.snu.gouv.fr/>

La promotion 2021 du SNU s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans, nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, qui souhaitent se porter volontaires pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

A l'issue du SNU, chaque jeune peut ensuite poursuivre par une période d'engagement au service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. s'il le souhaite.

## La mairie vous informe

### Commande publique

Un marché à procédure adaptée concernant la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire des écoles publiques de la ville est en ligne sur la plateforme Megalis.



Les entreprises intéressées, peuvent retirer le dossier de consultation à l'adresse [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org). Dépôt des plis sur Megalis jusqu'au 9 mars à 12 h.

### Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 26 mars, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



### Numéros utiles

**Gendarmerie de Guilers** : 02 98 07 44 68 (17)  
**SAMU** : 15 / **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 / **Taxi Petton** : 06 17 36 47 39



## Education / Enfance / Jeunesse

### Relais Petite Enfance



Le service de relais sera fermé **du 3 au 5 mars**. Vous pouvez laisser un message par courriel à [relaispetiteenfance.guilers@mairie-guilers.fr](mailto:relaispetiteenfance.guilers@mairie-guilers.fr). Elisabeth Margé animatrice du relais, en prendra connaissance à son retour.

### Ecole Sainte-Thérèse

La Directrice de l'école se tient à la disposition des familles pour les renseignements et les inscriptions des enfants de la Toute Petite Section au CM2, pour l'année scolaire 2021-2022. Merci de prendre rendez-vous au 07 66 78 66 79 ou par mail : [sainte-therese.guilers@wanadoo.fr](mailto:sainte-therese.guilers@wanadoo.fr)



L'équipe éducative vous présentera le fonctionnement de l'école, vous la fera visiter et répondra à vos questions. Nous sommes à votre disposition pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages. Notre projet éducatif et pédagogique nous oriente vers les arts, le monde, le sport, l'éducation personnalisée et la prise en compte des diversités.

Pour les familles qui le souhaitent, l'école propose une filière bilingue français-breton. Cet enseignement a pour but de développer un bilinguisme précoce des enfants, avec la langue bretonne puis les langues étrangères.

Au plaisir de vous rencontrer !

### Collège Sainte-Marie



En l'absence de portes ouvertes (suspendues en raison du contexte sanitaire), le collège Sainte-Marie propose des rendez-vous personnalisés pour permettre aux futurs élèves et à leurs parents de découvrir l'établissement. Au programme de ces rendez-vous : visite des locaux et découverte du projet éducatif (une heure environ). Prochaines dates possibles : samedi 27/02, samedi 6/03.

Pour réserver un créneau, il vous suffit d'envoyer un mail à [college@saintemarieguilers.fr](mailto:college@saintemarieguilers.fr) ou de téléphoner au 02 98 07 63 59.

## Urbanisme / voirie

### Modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 15 février 2021 le Président de Brest métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme. La mise à disposition du dossier aura lieu du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021 inclus, et portera sur le projet de modification simplifiée du PLU qui vise à consolider la rédaction de la partie écrite du règlement et y apporter des compléments ou corrections ponctuels.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un dossier comportant l'exposé des motifs et le projet de modification, complété, le cas échéant, par les avis exprimés par les communes de la métropole et les personnes publiques associées consultées sur le projet, sera consultable :

- sur le site internet participatif de Brest métropole [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr);
- à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) et dans les mairies des communes de la métropole aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve des conditions particulières d'accueil du public qui pourraient être mises en œuvre en raison de l'épidémie covid-19.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr);
- sur les registres tenus à la disposition du public à l'hôtel de métropole et dans les mairies des communes de la métropole ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole – Direction des dynamiques urbaines – Modification simplifiée du PLU - 24, rue Coat ar Guéven – CS73826 – 29238 Brest cedex 2 ;
- par messagerie électronique à l'adresse suivante : [plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr](mailto:plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr), en précisant « modification simplifiée du PLU » dans l'objet du message.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) pour permettre à toute personne intéressée de consulter la version numérique du dossier.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil de la métropole qui en délibérera, et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la mise à disposition du public du projet des avis exprimés.

### Campagne piézométrique

Réalisation d'une carte de la profondeur des nappes souterraines (superficielles) en période de hautes eaux en tout point du territoire Brest métropole du 4 au 12 mars.

#### Pour quoi faire ?

Pour mieux prendre en compte les eaux souterraines dans le développement de l'urbanisation de Brest Métropole : régulation des débits des eaux pluviales s'écoulant sur les surfaces imperméabilisées et se rejetant dans le milieu naturel lors des événements pluvieux denses augmentant ainsi les risques d'inondation et de pollution, meilleure gestion et entretien des réseaux d'assainissement et d'eau potable, et aménagements divers.

#### Comment ?

Brest Métropole a confié cette campagne de mesures à la Direction régionale Bretagne du BRGM. Elle sera effectuée par une équipe de cinq techniciens et hydrogéologues expérimentés. Ils chercheront près de 300 puits et forages publics et privés, répartis sur l'ensemble du territoire de Brest Métropole, afin de mesurer le niveau de la nappe située sous le sol. En domaine urbain, l'accès à ces points de mesure est parfois compliqué. Aussi, le BRGM aura besoin de la collaboration de chacun pour réussir cette campagne de mesures.

#### Contacts :

- Pour toute demande d'information générale sur le projet : BRGM - Mélanie BARDEAU - Directrice régionale Bretagne, Tél. : 02 99 84 26 75, courriel : [m.bardeau@brgm.fr](mailto:m.bardeau@brgm.fr)
- Pour tout particulier propriétaire d'un puits ou d'un forage dans lequel le niveau d'eau pourrait être mesuré pendant cette campagne : BRGM - Florian KOCH, Tél. : 02 99 84 26 77
- Brest Métropole : 02 98 33 53 60

## Vie associative

### Centre socioculturel de l'Agora



#### Sorties familiales pendant les vacances d'hiver :

- Bricol'en famille 3-5 ans : mardi 2 mars de 10 h 30 à 12 h. Tarif 2 € par enfant
  - Bricol'en famille 6-9 ans : mardi 2 mars de 14 h 30 à 17 h. Tarif 2 € par enfant
  - Bol d'air : jeudi 4 mars à 15 h 00 (à Keroual pour le jeu de piste)
- En raison du COVID-19, inscriptions obligatoires.

Le centre socioculturel L'Agora souhaite maintenir un lien avec vous, pendant sa fermeture liée au contexte sanitaire, c'est pourquoi nous vous proposons :

- un accueil téléphonique pour toutes les personnes désirant discuter, passer un moment de convivialité ou d'écoute
- une permanence administrative pour l'impression ou photocopie de documents administratifs
- une aide informatique sur rendez-vous
- un drive ou une livraison à domicile des jeux de la ludothèque Yakajouer
- une proposition d'activité et une recette à réaliser en famille en ligne sur notre Facebook (@Centre socioculturel L'Agora Guilers)

Le drive de la ludothèque Yakajouer vous accueille désormais le temps de choisir vos jeux sur place, plutôt que sur catalogue. Vous pourrez ainsi bénéficier de conseils. Conditions : respect des gestes barrières, 3 personnes maximum, appeler 15 minutes avant d'arriver.

**Plus d'information au : 02 98 07 55 35**

### Partage

L'association Partage informe le public, que ses locaux resteront encore fermés pour une durée indéterminée. Cependant, pour que notre association perdure, nous recherchons des bénévoles dans l'urgence. Vous pouvez téléphoner au 06 69 92 92 83 ou 06 38 74 80 41 du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

## Sport

### Amicale Laïque - Section Cyclo

**Dimanche 28 février circuit n°9** : G1 / G2 : départ 8 h 30, distance 80 km. G3 : départ 8 h 45, distance 49 km. Départ du complexe sportif Louis BALLARD. Par groupes de 6 personnes maximum.



## Vie paroissiale



L'église est ouverte de 10 h à 14 h du jeudi au dimanche inclus. La maison paroissiale est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30.

- Messe chaque jeudi à 9 h 15
- Messe à Guilers samedi 27 février à 16 h 30
- Messe à Plouzané dimanche 28 Février à 10 h 30

Les funérailles sont possibles à l'église dans les mêmes conditions que les messes.

Sous réserve d'autres informations nationales, l'accueil de tous se fera dans le respect des distances, le port du masque et l'application du gel. Redoublons de vigilance, prenons soin de nous et des autres.

## Divers

### Perdus / Trouvés

**Perdus** : alliance gravée, chatte tricolore à poils longs, boucle d'oreille, clés avec porte-clés / **Trouvés** : montre connectée, trousseau de clés avec porte-clés, chatte écaille de tortue, lunetteS.

**S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.**

## **1- Budget principal : compte de gestion 2020**

Le compte de gestion 2020 a été présenté au Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2020 du budget principal.*

## **2- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : compte de gestion 2020**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » a été présenté au Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval ».*

## **3- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : compte de gestion 2020**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » a été présenté au Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement les résidences de kermengleuz ».*

## **4- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : compte de gestion 2020**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement de Coat Bian » a été présenté au Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement de Coat Bian ».*

## **5-Budget principal : Approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>		Dépenses :	5 847 279,51 €
		Recettes :	6 620 471,40 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>773 191,89 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	4 550 579,52 €
		Reste à réaliser, à reporter :	142 869,52 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice:	4 161 492,96 €
		Reste à réaliser, à reporter	233 066,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>-298 890,08 €</b>
<b>Résultat Global</b>			<b>474 301,81 €</b>

Et a constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Par 21 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 7 votes contre, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2020.*

## **6- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2020 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions**

*Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des concours attribués en 2020 par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions, qui est annexée au compte administratif.*

## **7- Budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval » : approbation du Compte Administratif 2020**

*Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du « lotissement les Hauts de Keruzanval »*

## **8- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : approbation du Compte Administratif 2020**

*Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du « lotissement les résidences de Kermengleuz ».*

## **9- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : approbation du Compte Administratif 2020**

*Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du « lotissement de Coat Bian ».*

## **10- Budget principal : affectation des résultats 2020**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. Les résultats du compte administratif de l'exercice 2020, sont les suivants : **En fonctionnement** : un excédent d'un montant de **773 191,89 €**, **en investissement** : un déficit d'un montant de **389 086,56 €**. **Les crédits reportés en section d'investissement s'élèvent en dépenses à 142 869,52 €, et en recettes à 233 066,00 €, soit un résultat d'investissement déficitaire de 298 890,08 €.**

La comptabilité M14 prévoit que les excédents de fonctionnement doivent être prioritairement affectés au déficit d'investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité a confirmé de majorer le prélèvement de 500 000 € initialement prévu lors du vote du budget primitif 2020 et de le porter à 650 000 € et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante, 650 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2021, 123 191,89 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif.